

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'étudier le préavis No 53/09 :

Demande d'un crédit de Fr. 35000.- pour le remplacement de la saleuse du service de la voirie et des espaces verts.

La commission formée de Mesdames M.Peuker et M.Schmäh, ainsi que Messieurs E.Bornand, W.Gauchat et G. Mosset Président s'est réunie le 7 octobre 2009 en présence de Mr Brügger, Municipal sortant responsable du préavis, en accord avec Mr. le Syndic.

Nous remercions Mr. Brügger pour sa disponibilité et d'avoir répondu à toutes nos questions.

La saleuse à remplacer a été achetée neuve en 1988. Pour la saison d'hivers 2008-2009, elle a épanché près de 25 tonnes de sel sur nos chaussées.

Ce long hiver a donné un dernier coup de grâce à cet engin qui est devenu hors service.

Avant de discuter sur les points techniques, nous avons posé des questions simples telles que :

Pourquoi du sel alors qu'il y a, des copeaux, du gravier ou d'autres produits solides ?

La réponse est claire : l'évacuation de ces matériaux après utilisation à aussi un coût, de plus cela pose le problème des canalisations qui se boucheraient facilement.

La commission a aussi étudié sur les coûts si l'on donne cette charge à une entreprise, cette idée est à renoncer, elle sera beaucoup plus onéreuse.

Un bac en inox avec un supplément de 6600.-Fr. (20% de plus du préavis) serait possible, mais la commission estime que le système technique sera fatigué avant le bac.

Comme annoncé dans le préavis, les offres des différents fabricants ont très peu de différences de prix.

Il est clair qu'avec les nouvelles technologies le dosage et la surface d'épandage seront beaucoup plus précis et donc économiques.

Conclusions :

La commission unanime estime que cet engin est indispensable à notre commune et vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal No 53/09 concernant la demande d'un crédit de Fr.35000.- pour le remplacement de la saleuse du service de la voirie Et des espaces verts,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal No 53/09 concernant la demande d'un crédit de Fr. 35000.- pour le remplacement de la saleuse du service de la voirie et des espaces verts,
2. d'accorder un crédit de Fr. 35000.- pour le financement de cet achat,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr.3500.- par année, au titre d'amortissement,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art.19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Prangins, le 9 octobre 2009

La commission :

M. Peuker



M. Schmä



E. Bornant



W. Gauchat



G. Mosset (président)

